



Conseil économique et social

Distr. générale
9 août 2024
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité de la coopération
et de l'intégration économiques

Équipe de spécialistes des politiques
d'innovation et de compétitivité

Seizième session

Genève, 19 et 20 novembre 2024

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau

Ordre du jour provisoire annoté de la seizième session

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le 19 novembre à 10 heures
dans la salle XXIV*

I. Ordre du jour provisoire

- Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau.
- Dialogue international sur le thème « Mettre la puissance de l'innovation au service de l'action climatique : l'intelligence artificielle à l'appui d'infrastructures à émissions nettes nulles et résilientes face aux changements climatiques ».
- Examen des travaux menés par l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité depuis la quinzième session.
- Plan d'activités intersessions pour la période 2024-2025.
- Questions diverses et établissement du projet de rapport.

II. Annotations

Titre du document	Cote du document	Pour information, examen ou décision
Ordre du jour	ECE/CECI/ICP/2024/1	Décision
Plan d'activités intersessions pour la période 2024-2025	ECE/CECI/2024/2, annexe II	Information

* Tous les membres des délégations devront s'inscrire en ligne à l'adresse <https://indico.un.org/event/1007308>. Ils devront se présenter munis d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité au Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, situé au Portail de Prégny, 8-14, avenue de la Paix, 1211 Genève, pour se faire délivrer un badge. Ils pourront obtenir un complément d'information, y compris un plan des locaux, sur le site Web de la CEE.



<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information, examen ou décision</i>
Document d'orientation intitulé « Les transformations numérique et verte : examen des liens stratégiques entre expérimentation et apprentissage »	ECE/CECI/2024/3	Information
Progress report on the Innovation for Sustainable Development Review of Ukraine	ECE/CECI/ICP/2024/INF.1	Examen
Outcome document of the UN-ECE Transformative Innovation Network (ETIN) Action Forum	ECE/CECI/ICP/2024/INF.2	Examen

1. Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau

Document(s) : ECE/CECI/ICP/2024/1

1. L'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité adoptera son ordre du jour.
2. Les objectifs de la seizième session sont les suivants :
 - a) Examiner et aborder les questions de fond d'actualité liées aux éléments d'innovation et de compétitivité du programme de travail du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé (CICPPP) ;
 - b) Passer en revue les résultats obtenus et les activités menées depuis la quinzième session, en 2023, et convenir d'un plan d'activités intersessions à exécuter jusqu'à la dix-septième session, en 2025.
3. L'Équipe de spécialistes élira les membres de son Bureau conformément aux Lignes directrices relatives aux procédures et pratiques des organes de la CEE (E/ECE/1468, annexe III, par. V.8, p. 18).

2. Dialogue international sur le thème « Mettre la puissance de l'innovation au service de l'action climatique : l'intelligence artificielle à l'appui d'infrastructures à émissions nettes nulles et résilientes face aux changements climatiques »

2.1 Contexte

4. Le débat de fond de l'Équipe de spécialistes prendra la forme d'un dialogue international ayant pour thème « Mettre la puissance de l'innovation au service de l'action climatique : l'intelligence artificielle à l'appui d'infrastructures à émissions nettes nulles et résilientes face aux changements climatiques », qui sera l'occasion d'une mise en commun des connaissances et des politiques dans ce domaine.

5. Les États membres de la CEE ont placé le débat de haut niveau de la soixante et onzième session de la Commission (9 et 10 avril 2025) sous le thème « L'action climatique et les infrastructures résilientes à l'appui d'un avenir durable »¹. Le Comité exécutif a invité les organes subsidiaires de la CEE et le secrétariat à contribuer à la préparation de la session de la Commission. Le débat de fond de l'Équipe de spécialistes fait suite à cette demande. En outre, à la demande du CICPPP, l'Équipe de spécialistes poursuit les débats, notamment sur les politiques générales, concernant ces questions, qui avaient débuté lors du dialogue tenu à

¹ À la soixante et onzième session de la Commission, il sera donné suite aux travaux de la soixante-dixième session consacrés aux transformations verte et numérique à l'appui du développement durable.

la dix-septième session du Comité, en juin 2024. Les États membres avaient alors engagé un dialogue sur l'intelligence artificielle (IA) au service de l'action climatique, étudié la possibilité d'utiliser l'IA aux fins de la transition énergétique et examiné certains défis qui pourraient en découler².

6. Le dialogue international s'appuiera sur les conclusions pertinentes émanant d'autres initiatives des Nations Unies concernant l'IA. Plus important encore, en 2023, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) a constitué l'Organe consultatif de haut niveau sur l'intelligence artificielle, chargé d'établir un rapport sur la gouvernance de l'intelligence artificielle au bénéfice de l'humanité, à présenter au Sommet de l'avenir en septembre 2024. Dans ce rapport d'étape³, il est préconisé de veiller à ce que le développement et la mise en application de l'IA soient davantage alignés sur les normes internationales, et il est proposé de renforcer la gouvernance internationale de l'IA. Il est constaté que l'IA pourrait faciliter et accélérer la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, mais qu'il est encore nécessaire de s'attaquer à plusieurs risques et défis dans ce domaine. Par exemple, il est indiqué que l'IA risque de perpétuer, voire d'exacerber, les biais déjà présents dans les ensembles de données, que la prise de décisions par les modèles pourrait manquer de transparence et que l'IA risque de faire perdurer des violations de la vie privée, car elle peut être utilisée pour traiter et analyser de grandes quantités de données à caractère personnel. L'IA comporte également des risques pour la sécurité et entraîne des conséquences en matière d'emploi et d'aggravation des inégalités. Une gouvernance et un cadre réglementaire adéquats doivent être mis en place pour orienter l'IA dans la bonne direction.

7. Le dialogue international s'appuiera également sur les conclusions pertinentes émanant d'autres initiatives des Nations Unies concernant l'action climatique, notamment la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

8. Les changements climatiques sont l'un des problèmes les plus urgents de notre époque et constituent une menace à l'échelle mondiale pour les écosystèmes, les économies et les populations. Le monde n'est pas en bonne voie pour limiter l'augmentation de la température à 1,5 °C, comme il s'y est engagé dans l'Accord de Paris. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), au-delà de 1,5°, les effets de l'augmentation de la température entraîneront des pertes irréversibles et catastrophiques. En outre, même dans le scénario optimiste d'une augmentation de la température de 1,5°, les phénomènes climatiques seront plus nuisibles et plus fréquents, ce qui aura de graves répercussions sur l'agriculture, la sécurité de l'approvisionnement en eau et les migrations⁴.

9. Si l'on n'investit pas dans des infrastructures résilientes, de grandes villes du monde entier pourraient se retrouver sous l'eau. Selon la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), 4 000 milliards de dollars des États-Unis doivent être mobilisés chaque année pour lutter contre les changements climatiques et atteindre les objectifs de développement durable (ODD)⁵. Le dialogue international de l'Équipe de spécialistes sera étayé par les informations émanant des initiatives pertinentes des Nations Unies en matière de financement de la transition climatique, notamment les travaux relatifs à l'élaboration du guide d'orientation que la CEE va prochainement publier sur la promotion des partenariats public-privé et des projets d'infrastructure résilients face aux changements climatiques, à l'appui des ODD.

2.2 L'intelligence artificielle au service de l'action climatique

10. La région de la CEE doit intensifier ses efforts visant à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter. Cela nécessitera de décarboniser l'économie et de parvenir à des émissions nettes de carbone nulles, voire à des émissions nettes négatives. Il faudra

² Le rapport de la dix-septième session du Comité est disponible à l'adresse <https://unece.org/info/Economic-Cooperation-and-Integration/events/389171>.

³ Organe consultatif de haut niveau sur l'intelligence artificielle, rapport d'étape intitulé « [Gouverner l'intelligence artificielle au bénéfice de l'humanité](#) », décembre 2023.

⁴ GIEC, « [Global Warming of 1.5 C - Summary for Policy Makers](#) », 2019.

⁵ CNUCED, [Rapport sur le commerce et le développement, 2023](#).

également prendre des mesures d'urgence pour s'adapter aux changements climatiques déjà en cours et pour faire en sorte que les infrastructures soient plus résilientes face aux risques climatiques. L'innovation transformatrice, et l'IA en particulier, aura un rôle à jouer dans ces actions.

11. Pour parvenir à des émissions nettes nulles, il est nécessaire de mettre en place un processus d'innovation transformatrice au niveau des systèmes socioéconomiques dans leur ensemble, dans tous les secteurs d'activité et en particulier au niveau des villes, où plus de 70 % des émissions mondiales de CO₂ sont générées⁶. Les pouvoirs publics, les innovateurs, les investisseurs, les entreprises, les consommateurs et la société civile doivent agir de concert pour accélérer la mise au point, le déploiement et l'application à grande échelle de solutions innovantes pour faire face aux changements climatiques, y compris au-delà des frontières.

12. L'IA devrait permettre d'accroître considérablement la productivité et le rythme des activités dans les domaines de la recherche, des sciences, de la technologie et de l'innovation dans tous les secteurs, notamment pour ce qui concerne l'action climatique.

13. L'IA peut jouer un rôle essentiel dans les mesures d'atténuation des changements climatiques et dans la **réalisation de l'objectif consistant à parvenir à des émissions nettes nulles**, et elle peut être utilisée, entre autres, pour :

- *Mesurer les émissions, réduire les émissions* et leurs effets, et *éliminer les émissions présentes* dans l'atmosphère⁷ ;
- *Optimiser la consommation d'énergie et intégrer les ressources énergétiques renouvelables dans les réseaux*. L'IA peut comprendre et traiter les informations beaucoup plus rapidement que les humains et peut être très utile dans un système énergétique complexe – comme celui qui permettrait la transition vers les énergies renouvelables – caractérisé par une demande flexible et une production d'électricité intermittente et décentralisée ;
- *Gérer plus efficacement la distribution d'énergie* en prévoyant la demande d'énergie et en ajustant l'offre en conséquence. L'IA peut également optimiser la consommation d'énergie dans les bâtiments en mémorisant les schémas d'utilisation et en procédant aux ajustements nécessaires pour réduire au minimum la consommation d'énergie⁸ ;
- *Réduire le temps d'expérimentation* nécessaire pour rechercher et *élaborer de nouvelles solutions permettant de faire face aux changements climatiques*, notamment la découverte de nouveaux matériaux, par exemple pour les batteries et les matériaux permettant de capter le CO₂⁹.

14. L'IA a également un rôle fondamental à jouer dans ***l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe*** et peut être utilisée pour :

- *Collecter et analyser de grandes quantités de données*, par exemple pour relever et suivre la déforestation et la fonte des icebergs ;
- *Modéliser les phénomènes météorologiques*, prédire où et quand se produiront les catastrophes climatiques et exploiter ces données dans le cadre de *systèmes d'alerte précoce* ;
- En vue de réduire au maximum les effets des risques climatiques, *mettre en place des infrastructures résilientes* dans lesquelles l'IA peut contribuer, grâce à sa capacité de traitement des données, à accélérer l'élaboration des projets ;

⁶ <https://www.unep.org/explore-topics/resource-efficiency/what-we-do/cities-and-climate-change>.

⁷ Boston Consulting Group, « [Accelerating Climate Action with AI](#) », novembre 2023.

⁸ Tony Blair Institute for Global Change, « [Beyond Renewables and Carbon Capture: How Governments Can Harness AI-Era Technology to Reimagine Climate Action](#) », décembre 2023.

⁹ Ibid.

- *Aider à coordonner les interventions d'urgence*, en optimisant l'allocation de ressources telles que la nourriture, l'eau et les fournitures médicales dans les zones touchées¹⁰.

15. Cependant, l'utilisation de l'IA aux fins de l'action climatique s'accompagne **de difficultés et de menaces** :

- Tout d'abord, de nombreuses applications de l'IA ont aujourd'hui de *fortes empreintes énergétiques et environnementales*. La mise au point d'applications avancées de l'IA ne fera qu'accroître la demande d'énergie, ce qui risque d'entraîner une augmentation des émissions de carbone¹¹. L'Agence internationale de l'énergie prévoit que la consommation d'électricité des centres de données pourrait doubler d'ici à 2026¹². En 2027, l'IA générative pourrait consommer autant d'énergie que l'Espagne en 2022¹³ ;
- Deuxièmement, le développement de l'IA risque de *creuser les inégalités au sein des pays et des régions et entre eux*. De même, les écarts dans l'accès aux modèles existants et nouveaux d'IA et d'apprentissage automatique, et aux ressources et infrastructures informatiques, ainsi que les lacunes en matière de compétences techniques, de gestion et de capacités humaines, risquent de creuser davantage le fossé numérique entre les différents pays et régions ;
- Troisièmement, l'IA pose également de nouveaux défis considérables en matière de *sécurité des données, de protection de la vie privée et de propriété des données*, et pour ce qui est de garantir que cette technologie sera utilisée pour le *bien commun* ;
- D'un point de vue pratique, l'utilisation généralisée de l'IA dans le cadre des mesures d'adaptation aux changements climatiques est encore entravée par de nombreux *obstacles techniques*, notamment en ce qui concerne la compatibilité des données.

16. Pour relever ces défis et orienter l'IA dans la bonne direction, les pouvoirs publics ont un rôle crucial à jouer dans la réglementation de cette technologie. La mise en place de *cadres réglementaires clairs et complets* peut permettre de garantir que les applications de l'IA seront sûres, respectueuses de l'éthique et efficaces. Ces cadres doivent prendre en considération des questions telles que la confidentialité des données, la transparence des algorithmes et le principe de responsabilité, tout en veillant à ce que l'IA soit utilisée de manière durable.

17. Pour réduire la demande énergétique associée à l'IA, le secteur privé étudie déjà les moyens de boucler la boucle et de trouver un juste équilibre entre l'utilisation de l'IA et la protection contre les changements climatiques¹⁴. Les pouvoirs publics doivent mettre en place *les cadres et les incitations qui permettront* de mettre à profit l'innovation pour rendre l'IA durable et réduire son empreinte sur l'environnement.

18. *Les programmes de formation et de reconversion* peuvent permettre aux agents de la fonction publique, aux dirigeants du secteur privé et aux autres parties prenantes d'utiliser et d'interpréter efficacement les solutions offertes par l'IA dans les situations les plus complexes. Les solutions proposées par l'IA doivent être inclusives et équitables, et prendre en compte les besoins et les perspectives des femmes et de toutes les communautés, en particulier celles qui sont les plus vulnérables aux effets des changements climatiques. Les

¹⁰ <https://www.weforum.org/agenda/2024/02/ai-combat-climate-change/>.

¹¹ Tony Blair Institute for Global Change, « [Greening AI: Policy Agenda for the Artificial Intelligence and Energy Revolutions](#) », mai 2024.

¹² <https://www.iea.org/reports/electricity-2024>.

¹³ <https://www.morganstanley.com/ideas/ai-energy-demand-infrastructure>.

¹⁴ Par exemple, Google et Microsoft ont signé le « 24/7 Carbon Free Energy Compact » (Pacte pour une énergie sans carbone 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7), qui vise à garantir un approvisionnement en énergie renouvelable à tout moment. En outre, Google s'est fixé pour objectif d'utiliser de l'énergie propre 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour assurer son fonctionnement d'ici à 2030. Amazon et Meta participent au partenariat « Emissions First », qui vise à réduire les émissions autant que possible, indépendamment des frontières entre les zones géographiques et les différents marchés.

modèles de l'IA doivent être entraînés sur des ensembles de données aussi divers que possible afin de garantir l'équité et l'exactitude des résultats qu'ils produisent.

19. Enfin, *la coopération internationale et le renforcement des capacités* jouent un rôle déterminant dans la réduction de la fracture numérique entre les pays et garantissent l'égalité d'accès et le transfert des technologies¹⁵.

20. Le débat de fond de la seizième session de l'Équipe de spécialistes vise à approfondir le dialogue entre les États membres de la CEE concernant la mise à profit de l'innovation, et de l'IA en particulier, pour assurer la transition vers des infrastructures à émissions nettes nulles, durables et résilientes. L'objectif est tout d'abord de déterminer les avantages de l'utilisation de l'IA dans le cadre de l'action climatique – tant en ce qui concerne l'atténuation des effets et la transition vers une consommation à émissions nulles qu'en ce qui concerne l'adaptation et les infrastructures résilientes –, ensuite de mettre en évidence les risques et les défis associés à cette technologie et, enfin, de formuler des recommandations de politique générale à l'intention des pouvoirs publics afin d'orienter l'utilisation de l'IA dans le sens d'un avenir durable et équitable.

21. Les participants à la session :

a) Examineront les résultats obtenus et les obstacles rencontrés dans la région de la CEE en ce qui concerne la transition vers la réduction à zéro des émissions nettes de carbone, ainsi que les mesures d'adaptation aux changements climatiques visant à mettre en place des infrastructures résilientes ;

b) Examineront le rôle de l'innovation transformatrice, et de l'IA en particulier, dans l'action climatique ;

c) Étudieront l'utilisation et les applications de l'IA dans le cadre des mesures d'atténuation des changements climatiques et, en particulier, de la transition énergétique ;

d) Étudieront l'utilisation et les applications de l'IA dans le cadre des mesures d'adaptation aux changements climatiques et, en particulier, des infrastructures résilientes face aux changements climatiques ;

e) Examineront les défis qui se posent aux États membres de la région de la CEE en ce qui concerne une utilisation de l'IA qui soit compatible avec les principes de durabilité ;

f) Formuleront des recommandations de politique générale relatives à la durabilité et l'équité dans l'utilisation de l'IA dans le cadre de l'action climatique, et définiront des domaines de coopération régionale et internationale.

22. À l'issue de la session, un document d'orientation sera élaboré en tant que contribution à la dix-huitième session du CICPPP, qui se tiendra au printemps 2025.

3. Examen des travaux menés par l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité depuis la quinzième session

Document(s) : ECE/CECI/ICP/2024/3 ; ECE/CECI/ICP/2024/INF.1 ;
ECE/CECI/ICP/2024/INF.2

23. Les membres de l'Équipe de spécialistes seront informés des principaux résultats et aspects marquants des travaux menés depuis la quinzième session, notamment sur les points suivants :

a) Le document d'orientation intitulé « Les transformations numérique et verte : examen des liens stratégiques entre expérimentation et apprentissage » ;

b) L'état d'avancement des travaux du Réseau d'innovation transformatrice de la CEE. Depuis son lancement en 2022, cette plateforme coordonnée par la CEE a vu le nombre

¹⁵ Comme cela a été souligné à la trente-quatrième session annuelle du Groupe de travail 6 de la CEE, en août 2024.

de ses membres passer à plus de 40, issus de plus de 15 pays. Le Réseau s'étend actuellement aux Balkans occidentaux, à l'Europe orientale, au Caucase du Sud et à l'Asie centrale ;

c) Parmi ces travaux, il convient de mentionner en particulier :

- Les travaux du Réseau relatifs à l'apprentissage stratégique au service de l'innovation transformatrice, à la plateforme pour l'économie circulaire et aux marchés publics favorisant l'innovation. En promouvant l'apprentissage par les pairs et en étudiant des politiques et des pratiques innovantes, en s'appuyant sur des analyses fondées sur des données factuelles – le tout à l'initiative des membres du Réseau –, ces travaux ont suscité des dialogues importants et ont permis de mieux comprendre comment tirer parti de la puissance transformatrice de l'innovation ;
- L'atelier consacré à la mise à profit de l'innovation dans le secteur des services dans les Balkans occidentaux, qui s'est tenu à Genève les 13 et 14 mai 2024, organisé conjointement avec le Conseil de coopération régionale, la CNUCED et le programme pour le développement économique vert (RECONOMY). Les débats ont suscité beaucoup d'intérêt pour le potentiel considérable de l'innovation dans le secteur des services modulables et commercialisables en tant que moteur d'une croissance durable et inclusive, et ont ouvert de nouvelles pistes de réflexion dans ce domaine ;
- Le forum sur les initiatives novatrices porteuses de transformations (Bruxelles, 1^{er}-3 octobre 2024), organisé par le Réseau en collaboration avec le Centre commun de recherche (CCR) de la Commission européenne et la Direction générale de la recherche et de l'innovation. Ce forum très interactif et dirigé par les membres du Réseau a été l'occasion d'examiner et de célébrer les résultats obtenus par celui-ci jusqu'alors, d'examiner et d'approuver un mandat ambitieux pour la prochaine phase potentielle et d'élargir le cercle des membres, en particulier dans la région des Balkans occidentaux, de l'Asie centrale et de l'Europe orientale et du Caucase du Sud ;
- Les épisodes bihebdomadaires des séries de podcasts « Innovation Circle » (14 au total) et « Innovation Matters » (30 au total). Les débats menés dans le cadre de la série de podcasts « Innovation Circle » sont devenus un moyen efficace et utile d'avoir des échanges informels réguliers dirigés par les membres. Les podcasts de la série « Innovation Matters » ont fait appel à des experts de premier plan pour approfondir des sujets très pertinents tels que les technologies d'avant-garde, l'économie des plateformes et l'économie circulaire ;

d) L'état d'avancement de l'étude sur l'innovation au service du développement durable en Ukraine ;

e) Les réunions régulières de dialogue sur les politiques du réseau des correspondants nationaux pour le recensement des politiques d'innovation, ainsi que les informations actualisées sur les réformes mises en œuvre dans la région. Les correspondants nationaux pour le recensement des politiques d'innovation ont beaucoup apprécié l'occasion qui leur a été donnée de participer à ces dialogues, de rencontrer différents experts en innovation de la région de l'Europe orientale et du Caucase du Sud ainsi que d'autres États membres de la CEE et d'avoir des échanges informels avec eux. Grâce à l'apprentissage par les pairs, ils ont pris connaissance de mesures concrètes à retenir pour l'élaboration des politiques dans leurs pays respectifs ;

f) Un atelier consacré à l'élaboration d'une stratégie pour l'industrie de haute technologie en Arménie (Erevan, 1^{er}-2 mars 2024), organisé dans le cadre du suivi de l'étude sur l'innovation au service du développement durable en Arménie, en collaboration avec le Ministère arménien de l'industrie de haute technologie, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) ;

g) L'état d'avancement des travaux du Groupe de travail sur l'innovation et la technologie au service du développement durable du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (SPECA), notamment un ensemble d'activités de renforcement des capacités, un voyage d'étude sur le rôle des start-ups dans l'innovation au service de l'économie circulaire, et un atelier sur les secteurs de la création dans la sous-région du SPECA ;

h) Parmi ces travaux, il convient de mentionner en particulier :

- La session annuelle du Groupe de travail du SPECA sur l'innovation et la technologie au service du développement durable, qui s'est tenue à Bichkek le 27 juin 2024. Les participants à la session ont examiné les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie d'innovation au service du développement durable du SPECA et de son plan d'action, et ont également adopté des décisions concernant les demandes d'étude sur l'innovation au service du développement durable de la CEE et le réseau SPECA de pépinières et d'accélérateurs d'entreprises au service du développement durable. Cette session s'est tenue parallèlement à un atelier sous-régional consacré à l'innovation et aux technologies au service du développement durable – l'accent étant mis sur les services publics numériques destinés aux petites et moyennes entreprises en Asie du nord et en Asie centrale – et à un atelier portant sur les perspectives des secteurs de la création dans la sous-région du SPECA, tenu du 25 au 28 juin 2024. Ces manifestations, auxquelles ont assisté plus de 100 participants, ont permis aux parties prenantes de mieux comprendre comment élaborer des politiques d'innovation à l'appui du développement durable ;
- Un voyage d'étude de deux jours sur le thème « L'innovation au service de l'économie circulaire : donner aux start-ups les moyens de faire plus avec moins », tenu à Tbilissi les 20 et 21 décembre 2023. Cette activité destinée aux décideurs politiques et aux praticiens expérimentés de la sous-région du SPECA a permis aux participants de bénéficier d'un apprentissage complet, associant des connaissances pratiques sur les incubateurs et les accélérateurs d'entreprises à des discussions sur la mise en application des politiques générales dans ce domaine. Elle a permis de renforcer les capacités et les connaissances des participants en matière d'administration afin de favoriser l'intégration effective des principes de l'économie circulaire dans les programmes d'innovation et de création d'entreprises et de contribuer ainsi à une croissance économique durable dans la sous-région du SPECA ;
- Un manuel d'orientation de la CEE consacré aux nouvelles politiques d'innovation pour la sous-région du SPECA, publié en tant que publication des Nations Unies en janvier 2024. Sa diffusion, notamment en ligne et à la session annuelle du Groupe de travail du SPECA sur l'innovation et la technologie au service du développement durable, a permis aux décideurs politiques de mieux comprendre comment des politiques complémentaires appliquées de manière transversale par l'ensemble des autorités publiques permettent de soutenir plus efficacement l'innovation au service du développement durable ;

i) La coopération avec le sous-programme Commerce de la CEE sur le thème de l'économie circulaire, s'agissant notamment de la plateforme de dialogue des parties prenantes Circular STEP, et la conférence conjointe sur l'économie circulaire qui s'est tenue en marge de la session du CICPPP et qui a rassemblé un nombre record de participants.

24. Les membres de l'Équipe de spécialistes seront invités à faire le bilan des activités menées et à débattre des moyens efficaces de faire connaître les résultats obtenus et de fournir des informations sur les effets de ces activités.

4. Plan d'activités intersessions pour la période 2024-2025

Document(s) : ECE/CECI/2024/2, annexe II

25. Le secrétariat informera les membres de l'Équipe de spécialistes des principaux résultats de la dix-septième session du CICPPP, tenue du 24 au 26 juin 2024.

Plan d'activités intersessions pour la période 2024-2025

26. L'Équipe de spécialistes examinera les propositions de travaux à mener pour le reste de l'année 2024 et en 2025, conformément au plan d'activités intersessions pour la période 2024-2025 adopté par le CICPPP (ECE/CECI/2024/2, annexe II).

27. Les plans et les propositions ci-dessous correspondent au plan d'activités intersessions adopté à la session du CICPPP du 24 juin 2024 et aux demandes exprimées par les États membres. Les délégations sont invitées à soumettre des propositions supplémentaires visant à accroître l'impact des activités. Parmi les propositions qui ont été faites, on peut citer les suivantes :

Dialogue international et développement de bonnes pratiques

28. La sixième session du Groupe de travail du SPECA sur l'innovation et la technologie au service du développement durable sera organisée en 2025 en collaboration avec la CESAP et se tiendra parallèlement à une conférence stratégique sous-régionale des États participant au SPECA.

Analyses de politiques nationales et sous-régionales et recommandations

Étude sur l'innovation au service du développement durable

29. L'étude sur l'innovation au service du développement durable en Ukraine sera achevée. Le Kazakhstan, le Kirghizistan et le Tadjikistan ont demandé à la CEE de procéder à des études nationales sur l'innovation au service du développement durable. La réponse à ces demandes dépendra de la disponibilité de ressources extrabudgétaires.

Recensement des politiques d'innovation

30. Les travaux sur un recensement des politiques d'innovation en Asie centrale, dont le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan seraient les bénéficiaires, pourraient débuter en 2025, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires.

Renforcement des capacités

31. Des réunions régulières de concertation sur les politiques à mener continueront d'être organisées à l'intention du réseau des correspondants nationaux pour le recensement des politiques d'innovation, afin de mettre en commun les bonnes pratiques et de renforcer la capacité des gouvernements d'appliquer les recommandations découlant du recensement.

32. Dans le cadre du suivi de l'étude nationale sur l'innovation au service du développement durable en Arménie, il est prévu d'aider ce pays à définir ses prochaines priorités stratégiques dans les domaines des sciences, de la technologie et de l'innovation, sous réserve de la disponibilité de ressources. L'objectif est que les conclusions de cette étude et les activités de renforcement des capacités qui en découleront contribuent à l'élaboration des documents stratégiques nationaux du Gouvernement arménien qui seront établis au cours des deux prochaines années.

33. D'autres activités de renforcement des capacités visant à appuyer l'application des recommandations issues des analyses des politiques déjà réalisées au niveau national peuvent être mises en place sur demande et sous réserve que des ressources suffisantes soient disponibles.

34. Dans le cadre du Groupe de travail du SPECA sur l'innovation et la technologie au service du développement durable, la CEE continuera à organiser des activités de renforcement des capacités à l'échelle sous-régionale, en fonction de la demande et sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires. Compte tenu du vif intérêt témoigné par les pays participant au SPECA, des visites d'étude, des concertations et des formations continueront d'être organisées. Les activités viseront, entre autres, à appuyer la mise en application de la stratégie d'innovation au service du développement durable du SPECA et seront notamment menées sous les auspices du réseau SPECA de pépinières et d'accélérateurs d'entreprises au service du développement durable, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires.

35. La CEE continuera de contribuer aux activités de renforcement des capacités menées par l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable, en fonction des besoins et sous réserve de la disponibilité de ressources.

36. Les travaux sur l'élaboration de bonnes pratiques internationales en matière de politique d'innovation transformatrice et sur le renforcement des capacités des organismes nationaux de promotion de l'innovation dans ce domaine se poursuivront sous les auspices du Réseau d'innovation transformatrice, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires.

5. Questions diverses et établissement du projet de rapport

37. Les travaux de la CEE sur l'innovation, qu'ils aient été financés au titre du budget ordinaire ou par des fonds extrabudgétaires, ont produit des résultats et ont eu un impact sur le terrain. Il en a résulté des demandes supplémentaires d'assistance technique et d'activités de renforcement des capacités de la part de nombreux pays participant aux programmes de la CEE, qui ne peuvent être satisfaites en raison de l'absence de ressources supplémentaires. En outre, à la suite du succès de certaines activités financées par des fonds extrabudgétaires, il s'est avéré nécessaire d'assurer leur pérennité et leur incidence à plus long terme. Ces deux évolutions s'inscrivent dans le contexte d'une situation de plus en plus difficile en ce qui concerne le budget ordinaire, ce qui oblige à trouver des moyens de financer des activités courantes, telles que la participation d'experts aux sessions de l'Équipe de spécialistes.

38. En conséquence, les besoins de financement extrabudgétaire vont croissant. Au cours de l'année écoulée, le secrétariat a intensifié ses activités de collecte de fonds. Celles-ci portent notamment sur la collecte de fonds spécifiquement axée sur l'innovation, ainsi que sur la collecte de fonds dans le cadre d'initiatives plus larges à l'échelle de la Division du commerce et de la coopération économique et de la CEE. Le secrétariat a également donné suite aux recommandations issues de l'évaluation du sous-programme « Coopération et intégration économiques » et du sous-programme « Commerce » effectuée par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI). Il s'agit notamment de résumés présentés sous forme de tableaux des demandes d'assistance technique soumises aux forums intergouvernementaux concernés. Les délégations et les experts sont invités à débattre des modalités de financement de l'exécution du plan d'activités intersessions pour la période 2024-2025.

39. Le secrétariat établira le projet de rapport de la session et le communiquera à toutes les missions permanentes à Genève en vue de son adoption par procédure d'approbation tacite, conformément au paragraphe 21 de l'appendice III du document E/ECE/1464 (Lignes directrices relatives aux procédures et pratiques des organes de la CEE). Une fois le projet adopté, le rapport sera publié en anglais, en français et en russe. Le résumé de la présidence sur le dialogue international (point 2 de l'ordre du jour) figurera en annexe du rapport.

40. L'Équipe de spécialistes décidera de la date de sa dix-septième session. Le secrétariat propose une réunion de deux jours, les 27 et 28 octobre 2025.

III. Calendrier indicatif

<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
Mardi 19 novembre 2024	
10 heures-10 h 15	Point 1. Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau
10 h 15-13 heures	Point 2. Dialogue international sur le thème « Mettre la puissance de l'innovation au service de l'action climatique : l'intelligence artificielle à l'appui d'infrastructures à émissions nettes nulles et résilientes face aux changements climatiques »
15 heures-18 heures	Point 2 (<i>suite</i>). Dialogue international sur le thème « Mettre la puissance de l'innovation au service de l'action climatique : l'intelligence artificielle à l'appui d'infrastructures à émissions nettes nulles et résilientes face aux changements climatiques »
Mercredi 20 novembre 2024	
10 heures-13 heures	Point 3. Examen des travaux menés par l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité depuis la quinzième session
15 heures-16 h 30	Point 3 (<i>suite</i>). Examen des travaux menés par l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité depuis la quinzième session
16 h 30-17 h 30	Point 4. Plan d'activités intersessions pour la période 2024-2025
17 h 30-18 heures	Point 5. Questions diverses et établissement du projet de rapport